



Bilan de la Commission Consultative Paritaire non titulaires du 13 mai 2009

La première CCP non-titulaires a enfin eu lieu le mercredi 13 mai 2009, après plusieurs reports de date et changements d'heure.

Après une présentation des différents membres titulaires et suppléants siégeant à la CCP, le représentant du Recteur de l'Académie a informé les membres de la CCP des compétences de ce type de commission. Il a rappelé qu'il s'agissait de la gestion individuelle des personnels non-titulaires mais de manière plus restrictive, il a annoncé que cela n'irait pas plus loin que des propositions de CDI pour les quelques collègues ayant obtenu les six années de contrat nécessaires pour l'obtention d'un CDI, ou que l'avancement des MA.

Une autre compétence de la CCP est la mise en place de procédures disciplinaires pour les collègues en grande difficulté (absentéisme, congés maladie non justifiés, mauvais rapports d'un chef d'établissement ou de l'inspection, avis défavorable à la reconduction d'un contrat... tout cela pouvant aller jusqu'au licenciement de ces personnels).

Rien n'a été dit par l'administration sur une éventuelle revalorisation et amélioration des statuts des non-titulaires.

Alain Cugnenc, élu SNES non-titulaire, a abordé les points suivants :

- Demande de mise en place d'une commission paritaire pour l'affectation des non-titulaires. L'administration n'est pas d'accord pour le moment car, selon elle, les besoins se faisant sentir tout au long de l'année, cela ne serait pas compatible avec une commission paritaire. Nous reviendrons de toute façon à la charge.
- Demande de la présence ou de l'information des élus non-titulaires lors des groupes de travail pour l'affectation des « moyens de remplacement » (TZR et CDI/ MAGE) début juillet et fin août.
- Demande que l'ancienneté des collègues soit respectée pour l'embauche, la réembauche et l'affectation ; l'administration a répondu que c'était déjà le cas mais qu'ils allaient être plus vigilants.
- Demande de réévaluation de la grille de salaire pour les contractuels sur la base, par exemple de celle des MAGE.
- Problème de l'accès des non titulaires aux formations professionnelles et à la préparation des concours internes.
- Demande d'amélioration du système d'évaluation des non-titulaires : note administrative /inspection). L'administration a répondu que c'était déjà le cas avec la fiche de renouvellement de candidature pour les contractuels. Cependant, nous avons fait remarquer à l'administration que certains chefs d'établissement ne font que cocher d'une croix l'avis favorable ou défavorable, sans faire de commentaire. Il faut donc insister auprès des chefs d'établissement pour qu'ils justifient leur avis par un commentaire et si le collègue exerce dans plusieurs établissements, qu'il pense à faire remplir la fiche par tous les chefs d'établissement.

Le rectorat doit faire parvenir aux membres de la CCP un projet de règlement intérieur ; à ce jour, rien ne nous est encore parvenu.

Nous n'avons pas pu tout aborder lors de cette première CCP non-titulaires mais nous continuerons à tout faire pour défendre les collègues, tant au niveau académique qu'au niveau national.

La précarité est inadmissible et d'autant plus lourde à supporter dans le contexte actuel de crise économique. Nous continuons à exiger un nouveau plan de titularisation des personnels précaires de l'Éducation Nationale.

Bref compte rendu de la réunion du dernier collectif non- titulaires national SNES

Plusieurs thèmes étaient à l'ordre du jour :

Le CDI et les conditions d'attributions de celui-ci :

- La possibilité d'une coupure d'un mois et demi maximum en six ans a suscité de longues discussions : il semblerait que la jurisprudence européenne soit en contradiction avec les contraintes de date imposées par le ministère.
- Pour les collègues dont la quotité de service est inférieure à 18h, le droit est le même pour les conditions d'obtention d'un CDI.

Cette réunion a fait clairement apparaître qu'il y a une grande disparité entre les académies, pas d'harmonisation, chaque recteur décidant pour son académie.

Par exemple, pour les catégories de recrutement des contractuels : certains de nos collègues ont été recrutés en 1^{ère} ou 2^{ème} catégorie alors que dans notre académie presque tous les non-titulaires ont été recrutés en 3^{ème} catégorie(niveau licence) même pour ceux qui ont un niveau d'études supérieur. Cela se traduit par une disparité de salaire allant jusqu'à plus de 200 euros d'une académie à l'autre.

Dans l'académie de Poitiers, une grille indiciaire pour les contractuels analogue à celle des MA a été obtenue.

Nous allons aussi nous battre afin d'obtenir nous aussi une perspective d'évolution des salaires dans notre académie.

Pour le collectif non titulaires académique SNES : A. Cugnenc, B. Gély, Magali Vincent